

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 31/7eL portant modification du Plan directeur d'Urbanisme et suppression de la voie périphérique E du lotissement de l'Abattoir.

n° 31/7eL

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
20 mai 1969

Numéro JO
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro
10 juin 1969

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas.

Vu l'arrêté n° 723/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 470/6e L du 20 avril 1968 de la Chambre des Députés du territoire Français des Afars et des Issas portant approbation du plan directeur d'urbanisme de Djibouti

Sur proposition du Conseil de Gouvernement en sa séance du 30 avril 1969. À adopté dans sa séance du 20 mai 1969 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La voie périphérique E du lotissement de l'Abattoir portée au Plan directeur d'Urbanisme de Djibouti est supprimée dans sa partie comprise entre la mer et la route de Boulaos.

Le Président de la Chambre des Députés, J.P.CASTEL. Le Secrétaire de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.